Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le 3 AVR. 2023
ID : 084-200044402-20230330-2023_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

NOMBRES DE MEMBRES
En exercice : 40
Qui ont pris part à la Délibération : 26

Date de la convocation : le 16/03/2023
Date d'affichage : le 16/03/2023

Objet :

N° 2023-10
Vote des cotisations des membres pour l'exercice 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 11 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :
Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (5) : BERARD Jean, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, GEEL Cyrille, RUSCELLI Jean-Claude
Pays d'Orange en Provence (4) : CAMBON Alexandra, JACQUIN Jean-Pierre, PAGET Nicolas, QUESTA Martial
Communauté de Communes Vaison Ventoux (7) : BERTRAND Alain, BERTRAND Florence, LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, ROUX Alexandre, ROUX Frédéric, RAINERI Gérard
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : BERNARD Sébastien, CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean-Jacques, SALIN Olivier
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal
Communauté de Communes Ventoux Sud (1) : Cyril FALQUES
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (4) :
Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis DONNE POUVOIR à QUESTA Martial, MARQUOT Xavier DONNE POUVOIR à CAMBON Alexandra
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : DONZE André DONNE POUVOIR à BERNARD Sébastien, GIRARD Elie DONNE POUVOIR à CHARRASSE Daniel

EXCUSES (3) :
Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : CRIQUILLION Brice, DURAND Laurent
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : FLAGEAT Patrice

Secrétaire de séance :
M. Gérard RAINERI

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le - 3 AVR. 2023
ID : 084-200044402-20230330-2023_10-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les principales composantes de la clé de répartition les différentes composantes de la cotisation de chaque membre.

Pour l'exercice 2023, le montant total des cotisations proposé s'élève à 708 975.98 €, ventilé suivant :

- 669 376.19 € de cotisation GEMAPI ce qui représente 94 % de la cotisation totale,

- 39 599.79 € de cotisation hors GEMAPI ce qui représente 6 % de la cotisation totale.

Monsieur le Président détaille les montants de cotisation pour chaque membre du syndicat :

	2023		
Membre	TOTAL	GEMAPI	Hors GEMAPI
Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat	271 345,17	258 731,07	12 614,10
Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence	128 547,94	122 373,49	6 174,45
Communauté de communes Vaison Ventoux	142 017,36	131 686,14	10 331,22
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale	46 995,44	43 591,50	3 403,94
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin	90 962,47	84 977,64	5 984,82
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence	28 342,87	27 314,61	1 028,26
Communauté de communes Ventoux Sud	764,74	701,74	63,00
TOTAL	708 975,98	669 376,19	39 599,79

Monsieur le Président soumet le montant des cotisations au vote de l'assemblée.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 26 **Pour : 26** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le – 3 AVR. 2023
ID : 084-200044402-20230330-2023_10-DE

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat, notamment leur article 6 Finances et répartition des charges,

Vu l'avis du bureau du 13 mars 2023,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

VALIDE le montant total des cotisations 2023 qui s'élève à 708 975.98 €.

VALIDE le montant de cotisation de chaque membre tel que :

	2023		
Membre	TOTAL	GEMAPI	Hors GEMAPI
Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat	271 345,17	258 731,07	12 614,10
Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence	128 547,94	122 373,49	6 174,45
Communauté de communes Vaison Ventoux	142 017,36	131 686,14	10 331,22
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale	46 995,44	43 591,50	3 403,94
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin	90 962,47	84 977,64	5 984,82
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence	28 342,87	27 314,61	1 028,26
Communauté de communes Ventoux Sud	764,74	701,74	63,00
TOTAL	708 975,98	669 376,19	39 599,79

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le - 3 AVR. 2023
ID : 084-200044402-20230330-2023_10-DE

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE
ENTRECHAUX
84340